

EXPLOITATION DIDACTIQUE DE LA TERMINOLOGIE ET DE LA DÉFINITION DANS LES COURS DE FRANÇAIS DE SPÉCIALITÉ

Helena Horová

Université de Bohême de l'Ouest, Plzeň - Tchéquie

Abstract

The main objective of our paper is related to the previous publications of the author who had for the object the textual analysis. The communication seeks above all to define the basic terms of the term: terminology and definition based on Czech and French linguistic sources in order to apply the comparative methodology. The integral part of our communication proposes the didacticisation of the subject within the framework of the French courses of speciality.

L'objectif principal de notre communication enchaîne aux publications précédentes de l'auteure qui avaient pour l'objet l'analyse textuelle ; plus précisément l'exploitation des éléments de base de la linguistique textuelle dont la connaissance pourrait, d'après les expériences de l'auteure acquises durant les cours destinés aux publics universitaires, faciliter la compréhension écrite des textes du domaine des sciences humaines utilisés en cours de français de spécialité. La communication cherche avant tout de définir les termes de base du terme : la terminologie et la définition en s'appuyant sur les sources linguistiques tchèques et francophones dans le but d'appliquer la méthodologie comparative. La partie intégrale de notre communication propose la didactisation du sujet dans le cadre des cours de français de spécialité. L'analyse textuelle du corpus de textes de spécialité précède à la phase de didactisation du sujet traité.

Avant d'aller au vif du sujet, il est nécessaire de présenter rapidement le public universitaire. Il s'agit des étudiants de la Faculté des Lettres de l'Université de Bohême de l'Ouest à Pilsen – étudiants en anthropologie culturelle, archéologie, histoire, politologie, sociologie, lettres et aussi des étudiants participant aux cours du français de commerce. Le niveau de français (qui représente d'habitude la deuxième langue étudiée obligatoirement à l'université) s'élève à B2 selon la grille du CECR. Les objectifs principaux des cours visent l'acquisition de compétences de compréhension écrite (compréhension d'un texte en français de spécialité), production orale (présentation d'un exposé, participation au débat) et production écrite (rédaction d'un article, d'une étude pour un colloque et d'autres).

Pour commencer à aborder le sujet de notre étude, il est nécessaire de constater que la *terminologie* et la *définition* occupent dans l'enseignement du français de spécialité une place essentielle car l'un des objectifs de la communication spécialisée est le transfert des savoirs. Les textes de spécialité qui représentent des supports de base dans ce type de cours sont soit de notion du discours scientifique authentique soit de discours de vulgarisation scientifique qui est considéré dans le cadre de l'enseignement des langues de spécialité comme un discours scientifique didactique ou pédagogique. La plupart des ouvrages de didactique des langues étrangères se mettent d'accord que la compréhension de l'écrit en langue étrangère est un processus complexe et indiquent que le sens du texte devrait être perçu au travers de l'organisation linguistique et les articulateurs logiques, les mots-clés et les relations anaphoriques (Cuq, Gruca 2002, 161, Olmo-Cazevielle 2007a, 173). On comprend le sens du texte comme un résultat de l'interprétation du lecteur/récepteur. À tout instant, le discours de l'émetteur est adapté à ses interlocuteurs quoi qu'il s'agisse de la vie sociale, personnelle ou professionnelle.

Comme le mentionnent Tréville et Duquette, avant les années quatre-vingt-dix, les études portant sur les vocabulaires spécialisés concernaient avant tout l'élaboration des listes de terminologies propres à différents domaines spécialisés. Les tendances plus actuelles mettent l'accent sur la caractéristique discursive des textes de spécialité et se rendent compte de la nécessité de développer auprès des étudiants en sciences la compréhension des discours de leur spécialité (Tréville, Duquette 1996, 44).

Si l'on veut consulter des ouvrages portant sur les discours/vocabulaires spécialisés il est nécessaire de consulter de recherches de Beacco et Moirand et également les travaux de Mortureux qui cherchait à délimiter les vocabulaires scientifiques et techniques. Mortureux mentionne que les dictionnaires Petit Robert et Lexis définissent un terme scientifique comme « ...un mot appartenant à un vocabulaire spécial, qui n'est pas d'un usage courant dans la langue commune » (Petit Robert) ; ou comme « ...un mot qui a un sens strictement délimité à l'intérieur du système de notions donné » (Lexis). Les délimitations du terme *terme* peuvent d'après Mortureux être présentées de plusieurs points de vue – sociologique (le cas de la définition de Petit Robert) ou sémiotique (le cas de la définition de Lexis) (Mortureux 1995, 15). Kocourek propose une définition qui met au centre un texte de spécialité. D'après lui, le *terme* est une unité lexicale définie dans les textes de spécialité par les spécialistes. L'ensemble des termes s'appelle d'après Kocourek la *terminologie* (Mortureux 1995, 15). Pour terminer un aperçu des définitions du terme, il est nécessaire d'ajouter une définition exhaustive de Dictionnaire de lexicologie française, qui parle d'un « *mot technique, généralement monosémique, spécifique d'une branche de la connaissance, d'un domaine spécialisé ou professionnel ; scientifique, artistique, sportif, etc.* » (Dictionnaire de lexicologie française 2009, 342). La terminologie y est définie comme un ensemble de termes appartenant à un domaine spécialisé et aussi comme une étude systématique des termes dans leur relation avec leurs référents. La linguistique tchèque opère avec les explications similaires ; on peut rappeler les travaux de Bečka, Čechová, Poštolková et d'autres. Pour faire le point sur la notion du terme, on peut constater que la définition d'un mot, d'un terme, c'est-à-dire l'explication de ce terme, sa reformulation, est un élément omniprésent dans le processus de l'acquisition de la compétence de compréhension orale ou écrite dans n'importe quel cours de français de spécialité. Il est nécessaire d'habituer les étudiants à travailler systématiquement avec les dictionnaires, leur montrer les risques liés avec l'emploi des expressions synonymes par exemple.

Pour didactiser le sujet de la terminologie, le travail avec la synonymie terminologique se propose comme activité appropriée. De l'actualité, on enregistre une tendance générale d'internationaliser les termes, ce qui mène à la création des doublets terminologiques. Dans la deuxième langue, les nouveaux termes sont créés grâce aux procédés de la création lexicale (dérivation, composition, abréviation³²). Les étudiants peuvent être demandés par ex. de remplacer des termes dans le texte avec des internationalismes ou professionalismes en expliquant/justifiant leur choix.

Le professeur travaille dans le cadre du cours de français de spécialité très souvent avec le caractère technique et scientifique d'un mot dont l'étymologie est d'origine grecque, latine ou anglaise. Le dernier cas cité occupe une place importante dans la lexicologie française contemporaine, surtout au niveau des emprunts à l'anglais qui touchent de nos jours presque tous les domaines de l'activité humaine et font souvent l'objet des études portant sur la néologie

³² Ce terme peut désigner soit l'ensemble des mots abrégés dans le sens le plus large soit la troncature dans le sens plus restreint. Néanmoins, il faut souligner que la compréhension et la définition de l'abréviation change d'un auteur à l'autre (Fridrichová 2012, 19, 24). Pour apprendre plus sur cette problématique, nous proposons de consulter le chapitre 2 du livre de Fridrichová (2012, 23-64).

(cf. notamment Mudrochová 2016, 2017 qui démontre la possibilité d'exploitation de la néologie dans l'enseignement du français). Pour donner un exemple, les étudiants peuvent être demandés de trouver des équivalents en français pour les expressions d'origine latine comme *un consensus, un credo ; un déficit*. Un autre exemple d'activité se propose, c'est le travail avec des mots savants composés (ex. *aéroport, orthographe, thermophile*) reposant sur la connaissance des du sens des éléments d'origine gréco-latine et de la liaison établie entre eux. D'ailleurs, les composés savants peuvent être touchés pas la réduction, voire la troncation, comme le souligne Fridrichová (2012, 70) en citant plusieurs exemples (*kilo < kilogramme, stylo < stylographe, etc.*).

En relation avec la création lexicale, il ne faut pas oublier le sujet des sigles, acronymes, abréviations et mots-valises.

L'activité didactique suivante peut reposer sur la banalisation des termes. Ce phénomène a été décrit par Mortureux : « *La banalisation d'un terme désigne sa diffusion en dehors des cercles des spécialistes du domaine auquel il appartient* » (Mortureux 2008, 133). Pour donner un exemple de la banalisation des termes, on peut mentionner le vocabulaire de l'informatique qui se banalisait avec la diffusion de l'informatique au grand public. Les ouvrages tchèques parlent du même fait comme de la déterminologisation (voir Poštolková 1984,80). Pour continuer, on peut mentionner un autre phénomène. Un mot d'habitude considéré comme un mot du lexique général peut prendre un sens technique dans un contexte spécialisé. Ces mots sont désignés comme mots instrumentaux (aussi vides ou neutres). Ces mots constituent un vocabulaire de fonctionnement (ex. : *résultat, opération*). Et vice versa, un mot du lexique spécialisé peut pénétrer dans le lexique général. (Tréville, Duquette 1996, 45).

Pour délimiter la définition du terme *définition*, on se rend compte de la complexité du thème en relevant plusieurs types de définition comme elle est proposée par différentes disciplines : philosophie, logique, mathématiques, télécommunications, théologie, photographie (voir Horova 2013). Si l'on devait présenter une définition au sens large, on pourrait dire que la définition est en premier lieu un fait de déterminer les caractéristiques d'un concept, d'un mot, d'un objet, etc., ensemble des propriétés essentielles de quelque chose. Une définition est une formule qui indique la signification d'un terme. C'est un développement logique qui établit les éléments caractéristiques de tout nom se rapportant au domaine du perceptible et du concevable.

En logique, la définition est alors un énoncé qui introduit un symbole appelé *terme* dénotant le même objet qu'un autre symbole, ou associé à une suite appelée *assemblage*, de symboles dont la signification est déjà connue. La logique connaît plusieurs types de définitions qui peuvent être transposables au domaine de la linguistique et didactique. Premièrement ; il faut mentionner la définition dite classique, suit les définitions génétique, implicite, définition nominale, analytique et synthétique.

Définition en logique :
a/ Définition classique est liée avec Aristote qui la présente comme une sorte de jugement spécifique de trois parties : sujet – copule – prédicat. La définition veut dire que <i>definiendum = définies</i> . Dans la définition classique, <i>definiens</i> a deux parties : le genre prochain (<i>genus proximum</i>) et les différences spécifiques au sein de ce genre (<i>differentia specifica</i>).
b/Définition génétique ou définition réelle montre comment la chose définie peut exister, en indiquant son mode de production ou d'engendrement.
c/ Définition implicite est une définition d'un système d'objets ; définition qui met l'objet défini en contexte.

d/ Définition nominale stipule une convention relative au sens d'un mot. Le sens de definiendum est caractérisé par le définies dont le sens est connu, c'est à dire c'est une façon de reformulations en se servant d'autres mots. Elle est opposée à la définition réelle qui énonce les propriétés essentielles de la chose désignée par le mot. Definiens ne présente pas des traits caractéristiques du definiendum.

e/ Définition analytique part de l'analyse du contenu/sens d'un terme déjà existant ou de celui qu'elle est en en train d'éclaircir. Ce type de définition est souvent employé en pédagogie qui opère avec des notions de la définition ambiguë, large, décalée.

f/ Définition synthétique, définition qui se sert des notions de base ou de notions définies auparavant pour introduire un nouveau terme et pour préciser qu'elle sera son explication

Source : Horová 2013

Jacqueline Picoche nous rappelle que « La définition peut être considérée comme la fin et le couronnement du travail du lexicologue. Elle est pourtant beaucoup plus ancienne que la lexicologie. » (Picoche 1992, 138). Le dictionnaire de lexicologie française définit une définition comme un texte qui explicite le sens ou les sens de ce mot en précisant les caractéristiques distinctives. La définition peut prendre la forme d'un ou plusieurs synonymes ou d'antonymes négatifs, qui seraient substituables dans le discours au mot défini, ou plus souvent la forme de paraphrase explicative. Cet ouvrage parle en relation avec la définition des problèmes qu'un utilisateur de dictionnaire doit parfois affronter : la définition peut être maladroite et inexacte. (Pour donner un exemple, cet ouvrage cite le Petit Larousse et la définition du terme arbuste : Un arbuste = un végétal qui ne dépasse pas sept mètres x le sureau = un arbuste dont la hauteur est dix mètres. La définition doit éviter la circularité ; elle ne devrait répéter les mêmes mots, comme dans l'exemple de la fraiseur = personne qui travaille sur une fraiseuse ; fraiseuse = machine-outil servant pour le fraisage, fraisage = action de fraiser ; fraiser = usiner avec une fraise), (Dictionnaire de lexicologie française 2009, 93-95).

La lexicologie reconnaît plusieurs classifications de la définition. On peut citer les travaux de Picoche (1993) ou Lehmann, Martin– Berthet (2007). Pour les buts de notre article, on va présenter seulement ceux types de définitions qui sont exploitables didactiquement en cours de langue: En premier lieu, c'est la définition par inclusion. Cette définition est surtout liée avec la sémantique lexicale. L'objet de ce concept est le sens lexical et ses analyses. La définition par inclusion est expliquée comme une forme particulière de périphrase qui représente une analyse du sens dénotatif des unités lexicales. Les définitions de ce type sont très fréquentes. Elles s'inspirent dans la théorie d'Aristote et reçoivent encore d'autres appellations que celle par inclusion : définition logique/classique ou définition hyperonymique. La définition est ordonnée car l'incluant est placé en premier, puis elle est hiérarchisée et distinctive. Le fait que Aristote recommandait de recourir au genre prochain paraît très important. Il distinguait en plus trois genres : le genre prochain qui n'a en dessous de lui que des espèces, le genre éloigné qui englobe d'autres genres et le genre suprême qui n'est englobé dans aucun autre. Ce qui est à souligner en parlant de la définition par inclusion, c'est le fait que, en définissant un substantif, en cherchant son référent et ses spécificités, on arrive à analyser le sens lexical de ce mot en question.

La définition par inclusion est un type de définition qui répond le mieux au besoin de la définition linguistique et encyclopédique. Lehmann et Martin-Berthet divisent la définition par inclusion en trois groupes : définitions hypospécifiques, suffisantes et hyperspécifiques. Cette classification est liée avec la justesse de la définition, qui n'est pas toujours obtenue. La définition hypospécifique « ... ne permet pas de différencier l'entité dénotée des entités partageant le même genre prochain » (Lehmann, Martin– Berthet 2007, 21). La définition suffisante contient les données nécessaires et suffisantes qui permettent «... d'isoler la classe des référents à laquelle renvoie le signe » (Lehmann, Martin–Berthet 2007, 21). La définition hyperspécifique est nommée définition encyclopédique, car sa tâche est de définir les espèces

naturelles ou des noms d'objets. Pour terminer sur la définition par inclusion, Lehmann, Martin Berthet n'oublie pas de rappeler le fait que pas tous les mots sont définissables par le concept par inclusion : par exemple les mots dits primitifs comme les mots généraux (tels que chose, être, personne, objet) et les mots dits grammaticaux dont la fréquence est très élevée, comme car, que). Les mots exprimant un rapport de partie à tout complètent la liste (Lehmann, Martin-Berthet 2007).

Picoche élargit la classification des définitions en trouvant deux réponses à la question « Que est-ce que le défini ? » Le défini est telle chose (d. substantielle) et le défini est dans telle relation avec telle chose (d. relationnelle). La définition substantielle est très proche au concept aristotélicien comportant un genre qui oriente l'esprit vers une certaine catégorie de réalité extra-linguistique et une sorte de différence spécifique qui délimite le mot par rapport à ses voisins. Les déterminants du genre du mot défini peuvent être différents. Picoche s'inspire dans l'ouvrage de B. Quémada qui distingue a/les marques descriptives, génériques et causales, b/les marques modales fréquentes dans les définitions de procès, c/ les marques de finalité, d/ les marques fonctionnelles et d'autres. Picoche souligne encore le problème qui est lié avec un bon choix du genre car : « il n'est pas toujours évident que le genre prochain soit le meilleur pour une définition, ... il peut se faire qu'il s'agisse d'un mot rare ou mal connu par l'utilisateur » (Picoche 1992, 145). Les raisons de ce choix sont pratiques et pédagogiques, relatives à la compétence du définisseur et de l'utilisateur du dictionnaire. Une définition longue et claire est toujours meilleure qu'une définition courte et obscure.

Pour exploiter le sujet de la définition en cours de français de spécialité, plusieurs activités se proposent : Les étudiants peuvent analyser des définitions faisant partie des textes de spécialité et les classer d'après les pistes proposées au-dessus dans notre texte. Avec la définition par inclusion, il est possible de travailler le genre prochain, genre éloigné, genre suprême ; de travailler avec les hyperonymes. On peut demander les étudiants de produire/créer des définitions hypospécifique, suffisante et hyperspécifique et avant tout opposer la définition hyperspécifique à la définition hypospécifique.

Bibliographie

- BEACCO Jean-Claude, MOIRAND, Sophie (1995). *Les enjeux des discours spécialisés*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- BEČKA, Jiří (1992). *Česká stylistika*. Praha : Academia, p. 32.
- ČECHOVÁ a kol. (1997). *Stylistika současné češtiny*. Praha : ISV nakladatelství.
- CUQ, Jean-Pierre, GRUCA, Isabelle (2002). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*. Grenoble : PUG.
- FRIDRICHOVÁ, Radka (2012). *Troncation en tant que procédé d'abréviation de mots et sa perception dans le français contemporain*. Olomouc : Nakladatelství UP.
- HOROVÁ, Helena (2013). « La définition en FLE/FOS/FOU ». In *Actes du 2^{ème} Congrès européen de la FIPF. : Vers l'éducation plurilingue en Europe avec le français. De la diversité à la synergie*.
- LEHMANN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise (2007). *Introduction à la lexicologie*. Paris : Armand Colin.
- MORTUREUX, Marie-Françoise (1995). « Les vocabulaires scientifiques et techniques ». In BEACCO J.-C., MOIRAND, S. 1995. *Les enjeux des discours spécialisés*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.

- MORTUREUX, Marie-Françoise (2008). *La lexicologie entre langue et discours*. Paris : Armand Colin.
- MUDROCHOVÁ, Radka (2016). « Updates of the French neology course in higher education – showed on examples of contemporary lexemes ». In *Ankara : Tojet –The Turkish Online Journal of Educational Technology*, December 2016, 1252-1260. WWW : http://tojet.net/special/2016_12_1.pdf.
- MUDROCHOVÁ, Radka, BROŽÍKOVÁ, Kristýna, MOTLÍKOVÁ, Iva (2017). « A preview on the student grant competition English neological loanwords in female discourse in French ». In *Ankara : Tojet –The Turkish Online Journal of Educational Technology*, December 2017, (à paraître).
- NIKLAS –SALMINEN, Aino (1997). *La lexicologie*. Paris : Armand Colin.
- OLMO-CAZEVIEILLE, Françoise (2007a). *Introduire le lexique spécialisé dès l'initiation en français scientifique*. Madrid : DiLL. Didáctica. Lengua y Literatura, n°19. Universidad Complutense de Madrid, p. 173-185.
- OLMO-CAZEVIEILLE, Françoise (2007b). *Enseigner le français scientifique à des débutants*. Paris : Points Communs, n° 30. Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), p. 7-14.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1992). *Précis de lexicologie française*. Paris : Nathan.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1993). *Didactique du vocabulaire français*. Paris : Nathan.
- POŠTOLKOVÁ, Běla (1984). *Odborná a běžná slovní zásoba současné češtiny*. Praha : Academia.
- POŠTOLKOVÁ, Běla, ROUDNÝ, Miroslav, TEJNOR Antronín (1983). *O české terminologii*. Praha : Academia.
- TREVILLE Marie-Claude, DUQUETTE, Lise (1996). *Enseigner le vocabulaire en classe de langue*. Paris : Hachette.
- TOURNIER, Jean, TOURNIER, Nicole (2009). *Dictionnaire de lexicologie française*. Paris : Ellipses Éditions Marketing.